

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-82

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023 L'an 2023, le 24 novembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17
Pouvoirs : 4/17
Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;
Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le Maire à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme
WANNERROY ; M. FLEISCH à M. GARNAUD et Mme MAUDUIT à
Mme BECARD.

Était absent excusé : M. PIERRE.

**Tome 1 - N°23-82 - OBJET : Convention de subvention entre la Direction
Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire et le CCAS
de Tours dans le cadre de l'AMI « Alliances Locales pour les Solidarités ».**

Madame la Vice-Présidente présente l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé
« Alliances locales pour les Solidarités 2023 » lancé le 23 mai 2023. Il s'inscrit dans le
déploiement et le pilotage de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté
(SPLP) et vise à soutenir diverses thématiques, comme par exemple la sortie de la pauvreté
par l'accès à l'emploi, la lutte contre l'illettrisme, ou encore la lutte contre la reproduction
des inégalités.

Le CCAS, en lien avec la Ville de Tours, a déposé dans ce cadre un projet intitulé « Mise en
œuvre d'un dispositif transitoire d'accès et d'accompagnement global vers l'insertion et

l'emploi ». Il tend à faire bénéficier aux personnes présentes dans l'hébergement d'urgence et éligibles au logement social, un séjour dans un des logements communaux gérés par le CCAS en vue de l'accession à une habitation autonome.

Les objectifs de ce projet sont de fluidifier le parcours résidentiel, de faciliter l'accès au logement social des familles les plus précaires et d'accompagner ces dernières vers l'insertion et l'accès à l'emploi.

Le dispositif, d'une durée d'un an, sera coordonné par le CCAS, avec l'appui du Service Logement et par le recours à des prestations de service pour la gestion locative ou pour l'accompagnement social.

Le montant du concours financier de l'État est de 30 000 € sur un budget total de 177 000€.

Après en délibéré, les administrateurs autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec la DDETS d'Indre-et-Loire dans le cadre de l'AMI « Alliances Locales pour les solidarités 2023 ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

